



## Recours pour permis de conduire

Par **martquent**, le **22/09/2014** à **14:42**

bonjour j'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire pour ce retourner contre des gendarmes je vous explique mon histoire.

j'étais sur la route avec ma copine dans notre camion que j'ai acheter pour travailler en saisonnier et la je vois une voiture civil qui me double avec un giro un gendarme me fait signe de me ranger sur le bas coté ce que j'exécute sans broncher étant donner que j'ai rien a ne me reprocher bref.

ils descendent de leur véhicule et me demande mes papiers je leur donne une chance je suis tout en règle puis il me demande prenez vous des stupéfiants (un mec avec des dreadlocks dans un camion a suscité un certain doute) je leur répond oui cannabis le week end et que je n'avais pas fumer depuis il me donc le test salivaire et seulement le test salivaire il n'attend pas les 10 a 12 minutes obligatoire pour savoir si le test est positif au bout de même pas 5 minutes il me dit sa change déjà de couleur suspension immédiate on t'embarque prise de sang alors qu'il n'est aucunement question de couleur sur ces test il y a 2 trait pour positif un trait négatif zero trait test nul puis il m'embarque sans me montrer la preuve que sont test est positif.puis au résultat de la prise de sang je vois THC actif 5 Donc que dois-je faire? peut on ce retourner contre les gendarmes pour leur procédure incorrect? de plus j'ai une témoin ma copine était la et ils ont noté célibataire sur mon dossier.

dites moi quoi faire j'habite en zone rural j'ai plus de permis car en France certaine autorité ne tolère pas la différence de culture. Du coup je ne peut plus travailler sans permis c'est la grosse galère alors que je n'ais jamais eu a faire a la justice pour quoi que ce soit.

MERCI

Par **aleas**, le **22/09/2014** à **16:02**

Bonjour,

Combien de mois la préfecture vous a mis en suspension ?

Pour la procédure que vous dites incorrecte, à ce jour je ne vois pas très bien comment vous pourriez la contester, à moins de le faire devant le préfet.

Le gendarme vous a "endormi" car l'infraction c'est "conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants" et non pas "conduite sous l'empire de produits stupéfiants" comme c'est le cas pour l'alcool.

Par **martquent**, le **22/09/2014** à **16:53**

la prefecture ma mis 6 mois d'office oui je le sais mais je n'avais même pas fait usage car je me suis faits arrêter un vendredi et je ne fume que le week end et le cannabis (THC actif détectable au test) ne reste que de 6h a 12h dans la salive ils ont surtout abusé de leur fonction de gendarme peut on faire quelque chose vis a vis de sa?